



République Française
Département Eure-et-Loir
**Commune de
Saint-Lubin-des-Joncherets**

Compte rendu de séance

Séance du 16 Décembre 2020

L'an 2020 et le 16 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de ARTÉCHÉA Pascal Maire

Présents : M. ARTÉCHÉA Pascal, Maire, Mme ALVES DE MAGALHAES Aurélie, M. BELHOMME Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme CASSOURA Martine, Mme CHABOCHE Hélène, M. CHAMBONNIERE Dominique, M. COME Sébastien, M. FARINA Bruno, Mme FINK Pascale, Mme FORTIN Sophie, M. GODEFROY Frédéric, M. JACOB Sébastien, Mme JOUCQUE Jocelyne, Mme LABOUESSE Marie-Thérèse, Mme LEMAITRE Françoise, M. LEROY Jean-Pierre, M. LEVOIR Jean-Pierre, M. MIKKICHE Kamel, Mme NOUNI Myriam, M. ORLANDI Antony, Mme PATRIX PICARD Stéphanie, Mme RENOULT Cécile, Mme SAUVÉ Charlène, M. SOURISSEAU Gérard, M. VASSARD Jean-Luc, M. VILLATTE Hervé

mme Pascale Fink a donné pouvoir à mme Martine Cassoura

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 26

Date de la convocation : 09/12/2020

Date d'affichage : 09/12/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux

le : 21/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. Antony Orlandi

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Travaux d'éclairage 2020 - 2020D059
Projet pluriannuel de vidéosurveillance - 2020D061
Tarifs des locations des salles communales pour l'année 2021 - 2020D062
Travaux d'éclairage: programme 2021 - 2020D060
Demande de remboursement de frais de résiliation d'une ligne téléphonique. - 2020D063
Contrat Sofaxis - 2020D064

Après l'appel des présents par monsieur le maire le quorum est constaté atteint et la séance est ouverte à

20 h 10

Pascale Fink absente a donné procuration à Martine Cassoura

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 4 novembre joint à cette note.**

Aucune remarque ou rectification étant demandée le compte rendu de la réunion du 4 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération Sofaxis : 2020D064**

Monsieur le maire expose que :

La société Sofaxis nous joint une délibération type à prendre afin de répondre aux exigences légales , la délibération du 4 novembre ne mentionnant pas les clauses obligatoires. Il convient donc de voter ce modèle joint. Notez que l'adhésion est actée au 4 novembre.

Après en avoir délibéré le conseil a procédé au vote :

Pour :27

Contre0

Abstention :0

- **Travaux sur les éclairages des voiries plan 2020: 2020D059**

Monsieur le maire expose que :

Nous avons été informés le 12 novembre par territoire d'énergie de la disponibilité de subventions restantes sur leur budget 2020. Afin de continuer le changement des points d'éclairages énergivores, nous avons présenté un plan de remplacement des points figurants sur le dossier joint. Le montant à charge pour la commune sera de 34500 € .

Le montant hors subvention étant de 57500 € .(40%)du montant total).

Nous vous proposons de valider cette offre de subvention.

Après en avoir délibéré le conseil a procédé au vote :

Pour :27

Contre0

Abstention :0

- **Travaux sur les éclairages des voiries « plan 2021 »: 2020D060**

Monsieur le maire expose que :

La précédente municipalité avait projeté un programme d'enfouissement des réseaux. Par un courrier en date du 9 novembre Territoire d'énergie nous propose de

valider le projet sur 2021. Le montant de subvention étant exceptionnellement élevé (80%), nous vous proposons d'accepter le projet suivant la convention jointe.

Après en avoir délibéré le conseil a procédé au vote :

Pour :27

Contre0

Abstention :0

• **Présentation du projet pluriannuel de vidéo surveillance. 2020D061**

Monsieur le maire expose que :

Nous avons pris l'engagement lors de notre campagne de mettre en place un programme d'équipements de caméras de vidéosurveillance (40% de subvention minimum). Un groupe de travail a rédigé un cahier des charges et nous avons rencontré les services de gendarmerie afin de déterminer les emplacements et le type de caméras nécessaires pour un retour à une situation plus sûre dans notre commune. Monsieur Belhomme présente le projet possible et ses différentes phases.

Après en avoir délibéré le conseil a procédé au vote :

Pour :27

Contre0

Abstention :0

• **Choix d'orientation des travaux bâtiments 2021.**

Monsieur le maire expose que :

Compte tenu des propositions de dernières minutes sur la relance et l'amélioration des caractéristiques énergétiques des bâtiments, nous vous proposons de repousser à la prochaine réunion le choix définitif de nos priorités dans ce domaine.

La Parole est donnée à Monsieur Levoir adjoint aux travaux :

Des devis concernant le bâtiment de l'école des filles, voiries etc sont présentés.

Des choix seront à faire en conséquence lors d'une prochaine réunion.

Mme Cassoura souhaiterait une réunion portant sur le sujet des bâtiments communaux qui sont nombreux au sein de la commune, et qu'il convient de se poser la question du devenir de ces bâtiments dans leur globalité.

Monsieur Le Maire approuve cette demande.

Monsieur Gérard Sourisseau évoque le projet Bourg Centre. Il met en garde le Conseil Municipal, en disant que c'est un enjeu important pour l'avenir de Saint Lubin des Joncherets et que si nous n'entrons pas dans ce dispositif, nous risquons de ne pas pouvoir bénéficier de subventions sur une longue période.

Monsieur le Maire lit un compte rendu d'une réunion au conseil général à laquelle participaient les représentants de la préfecture, de la région et du département. L'objet de

cette réunion était la présentation du projet centre bourg de Saint Lubin. La présentation de ce projet a été faite par la directrice générale de services de la commune de Saint Lubin des Joncherets .

Monsieur le maire tient à faire remarquer que cette présentation a eu lieu le 4 février 2020. A ce moment la liste élue était déjà constituée et il s'interroge sur le fait que cette présentation reprend les engagements de la précédente municipalité qui divergent totalement des projets de ladite liste.

Il fait remarquer que le représentant du département indique que tout projet doit avoir eu l'accord du conseil municipal ce qui ne semble pas avoir été le cas. Mme Cassoura précise que le projet est passé comme « une fusée » et que le conseil précédent n'a pas eu d'information précise à ce sujet.

Concernant le point 1 de ce compte rendu (commerce et logement place Cloarec) :

Monsieur le Maire s'étonne qu'il soit prévu que la commune verse un loyer au bailleur car rien n'est prévu dans la cession avec celui-ci.

Parallèlement il s'étonne également que l'on mentionne la Saedel comme missionnée pour la requalification des espaces publics pour ce projet. Des investigations seront menées afin de connaître dans quelles conditions s'est effectuée cette mandature.

Concernant le point 2 de ce compte rendu : (Site de l'école des filles) :

Monsieur le Maire s'étonne que l'on puisse envisager de céder 2000 m² en plein centre ville pour 1 euro symbolique à un bailleur : fusse-t-il dans les termes d'un bail emphytéotique dont il n'est d'ailleurs pas fait mention de son existence ou sa durée.

D'autre part il prend note que la prévision de ce projet est envisagée en 2022 pour un coût estimé restant à charge de la commune de 500 000€. Il semble évident à la lecture de ce compte rendu du 4 février 2020 ,que les orientations de la nouvelle municipalité seraient ignorées. Monsieur le maire rappelle qu'il n'est pas question de démolir l'école des filles et que la municipalité en place reste pleinement décisionnaire de l'urbanisme à Saint Lubin des Joncherets.

Concernant le point 3 : requalification des espaces publics (baronnies et allée des peupliers) :

Monsieur le maire précise qu'il est mentionné que ces travaux seraient prévus également en 2022. Coût estimé 450 000€. Il n'y a aucune précision sur le montant des subventions.

Concernant le point 4 (Agorespace city stade) :

Le projet est présenté comme devant démarrer au printemps 2020 ?

Le département précise que ce projet ne pourra pas être subventionné par le fdi car la commune a signé une convention bourg-centre .L'Etat ne financera pas ce projet car Saint Lubin a déjà déposé 2 dossiers.

Concernant le point 5 (Friche du Mallery) :

Monsieur le maire rappelle que lors de notre engagement électoral cette zone devait être requalifiée pour une utilisation artisanale.

Le projet pour 2023 présenté lors de cette réunion était un projet de construction locative , gymnase, cabinet médical pour un montant de 500 000€ à charge de la commune.

Monsieur le maire fait remarquer qu'à ce stade de prévision et de présentation, certaines questions se posent sur la marge de manœuvre que la précédente municipalité entendait laisser à leurs successeurs.

Gérard Sourisseau rétorque que le projet peut être revu complètement et qu'il faut profiter de cette opération Centre Bourg. Cela pourrait inclure la restauration des bâtiments anciens, pour permettre la réhabilitation du Centre Bourg.

Monsieur le maire indique que l'on ne redonne pas la vie à une ville en ne faisant que des logements, qui plus est sans parking, sans commerces et sans entreprises.

- **Visite de représentant de l'habitat eurélien**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu l'Habitat Eurélien pour le projet de la démolition de la maison située à proximité de la boulangerie (ancien Texti), 18 mois de travaux sont envisagés avec le blocage partiel de la voie d'accès immeuble -place.

Monsieur le Maire a proposé à l'habitat Eurélien d'échanger cette maison avec la maison Rioux.

Gérard Sourisseau précise que si le rez-de-chaussée est aménageable, les étages quant à eux, nécessitent de très gros travaux.

Monsieur le Maire expose le problème de construire des logements à la place de cet immeuble : Il est prévu 8 logements, ce qui implique à minima 8 places de parking, ce qui accroît d'autant plus notre problématique de stationnement.

Monsieur le Maire indique que l'Habitat Eurélien va étudier notre proposition d'échange de bâtiments et qu'une réponse sera donnée en janvier 2021.

Monsieur le Maire informe que l'Habitat Eurélien souhaite construire des pavillons locatifs à proximité de la Paquetterie, sur un terrain leur appartenant.

- **Présentation du bilan de l'agglo 2019 :**

Monsieur le Président de l'agglo vous fera la présentation de l'activité de celle-ci en 2019.

Monsieur Gérard Sourisseau fait un bref bilan de l'Agglo, et demande que soient envoyées aux Conseillers Municipaux la plaquette et une copie de la clé USB.

- **Tarifs de location des salles communales pour 2021. 2020D062**

Monsieur le maire expose que :

La commission s'est réunie afin de vous faire une proposition de tarifs.

Mme Myriam Nouni adjointe, présente le tableau des tarifs de location des salles communales. Elle précise que seuls les tarifs des extérieurs ont été modifiés.

Antony Orlandi relève une erreur dans le tableau (anciennes informations à enlever).

Mme Nouni déclare effectuer les modifications.

Monsieur Hervé Villatte demande si ces locations sont rentables pour la commune.

Monsieur le Maire répond négativement.
Il est procédé au vote. Tarifs adoptés à l'unanimité.

• **Demande de remboursement des frais de résiliation de ligne téléphonique.** 2020D063

Monsieur le maire expose que :

Une employée communale a procédé à un portage de numéro de portable (abonnement payé et numéro dédié à la commune) sans autorisation du maire. Ce portage en cours de contrat d'abonnement occasionne des frais de résiliation d'un montant de 386€40 HT. Monsieur le Maire vous demande, afin de ne pas faire supporter cet acte à la commune d'émettre un titre de recette du montant des frais sur cette personne, sans porter préjudice aux poursuites possibles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de paiement d'un montant de 386.40 euros HT à l'employée communale concernée.

• **Information sur le projet de mutuelle communale :**

Monsieur le maire expose que :

Nous nous étions engagés à étudier la possibilité de mettre en place sur la commune, une mutuelle santé communale. Nous rappelons que cela n'engage en rien la commune que ce soit sur le plan des responsabilités ou financiers. Pour des raisons purement administratives, le CCAS portera ce projet. Nous vous proposons de vous en exposer le contenu.

Madame Jocelyne Joucque indique que le projet de Mutuelle Communale qui était un des sujets de notre campagne, sera mis en délibération au CCAS le lundi 21 décembre 2020.

Pour rappel, la mutuelle communale est une complémentaire santé, négociée par la commune afin d'obtenir des conditions tarifaires plus compétitives. La fourchette d'économie se situe entre 10 et 30 %.

Les personnes âgées, les étudiants, les personnes sans emploi, les personnes du service public, et les travailleurs indépendants sont concernés par cette mutuelle.

Cette formule ne coûte quasiment rien au budget municipal et/ou budget CCAS, hormis les mesures mises en œuvre pour communiquer l'initiative à la population (publicité associée, mise à disposition de salles.

Questions diverses :

1-Monsieur Frédéric Godefroy demande si les barrières installées devant le Centre Leclerc vont être déplacées ou enlevées ?

Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher du Centre Leclerc.

2-Madame Françoise Lemaitre adjointe, indique que les colis/bons d'achats pour nos aînés sont à distribuer, ils sont entreposés à la mairie. Elle précise qu'il faut remettre les bons d'achats en mains propres, ne surtout pas les déposer dans les boîtes aux lettres.

Monsieur Jean-Luc Vassard demande si ces colis peuvent être livrés alors que nous sommes en période de pandémie.

Monsieur le Maire répond affirmativement, dans la mesure où pour les personnes à risque, les colis peuvent être remis aux familles des aînés.

3-Madame Françoise Lemaitre informe les Membres du Conseil Municipal que le repas des anciens est reporté à une date ultérieure, en raison de la pandémie.

4-Madame Stéphanie Patrix Picard demande s'il est normal que les éboueurs distribuent des calendriers non estampillés ?

Monsieur Le Maire répond que ces personnes travaillant en délégation, ils ne peuvent pas apposer leur logo, cependant ils devraient se présenter avec une carte professionnelle.

Il ajoute qu'il a eu un signalement concernant des personnes qui se présentent à domicile pour vérifier le compteur de gaz. Il s'agit d'une supercherie, et il ne faut surtout pas les laisser entrer.

5-Madame Stéphanie Patrix Picard s'enquiert de connaître le retour, suite à la distribution des flyers pour aider les commerçants ?

Monsieur le Maire répond que les retours sont positifs, qu'une autorisation avait été demandée au préalable aux commerçants et que certains n'ont pas souhaité être sur ces flyers. Il précise que les commerçants ouverts ont subi une importante baisse d'activité.

Madame Stéphanie Patrix Picard fait remarquer que 2 entreprises n'ont pas été sollicitées.

Messieurs Gérard Sourisseau précisent que les commerçants peuvent faire une demande d'aide à l'Agglo, un dispositif ayant été mis en place.

6-Madame Aurélie Alves De Magalhaes demande si des travaux sont prévus sur le Chemin des Landes (chemin qui va au Tennis) ?

Monsieur le Maire indique que les travaux de voiries ne sont pas encore tous définis.

7-Monsieur Sébastien Jacob fait remarquer que suite à la journée des encombrants, il est resté des pneus un peu partout sur la commune.

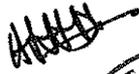
Monsieur le Maire répond que le Service Technique effectue un ramassage tous les vendredis pour enlever les déchets jonchant la commune.

8-Monsieur Sébastien Jacob demande où en est le projet de transport scolaire ?

Monsieur le Maire répond qu'il est dans l'attente des résultats de l'étude faite sur les cars, et qu'ensuite un rapport sera envoyé à l'Agglo.

9-Madame Myriam Nouni informe, d'une part, que le spectacle de Noël est annulé, et d'autre part, qu'une « boîte-goûter » sera distribuée à chaque enfant des écoles par le Père-Noël (alias Jean-Pierre Levoir). Ces « boîtes-goûter » ont été commandées par la municipalité à la boulangerie Adamy.

Aucune autre question étant soulevée la séance est levée à 23H50.


Le Maire
Pascal ARCHEA

